Ville de
Cosne-Cours-sur-Loire

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

PORTANT SUR UNE PRESTATION D'ORGANISATION D'ACCOMPAGNEMENT D'UN ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET DE PELLETS AU BÉNÉFICE DES HABITANTS DE LA VILLE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

▪ CONTEXTE :

Le présent appel à concurrence ne constitue pas un marché public dans la mesure où il ne répond pas aux besoins de la collectivité, mais s'y apparente sur certains aspects procéduraux.

Il s'agit d'un appel à candidatures en vue de la conclusion d'une convention de partenariat avec la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Cette convention porte sur une prestation d'achat groupé de fournitures d'énergie dont l'objet est notamment l'identification d'opérateurs offrant les meilleures conditions d'achat d'énergie pour l'électricité, le gaz et les pellets.

▪ ENJEUX POUR LA VILLE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE :

L'objectif de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire est d'impacter significativement à la baisse et dans la durée, la facture énergétique de ses concitoyens et habitants, tout en les sensibilisant aux enjeux énergétiques. Il s'agit également de lutter contre la précarité énergétique.

▪ MODALITÉS FINANCIÈRES :

Le candidat prendra opérationnellement et techniquement en charge l'achat groupé d'énergie. Il ne pourra se rémunérer que via les fournisseurs d'énergie et expliquera la manière dont il se rémunère dans son offre.

▪ ÉLÉMENTS DE CAHIER DES CHARGES :

Public-cible : les habitants de la commune ou assimilés, c'est-à-dire :

- Les particuliers Cosnois et Coursois, au titre de leur domicile implanté sur la commune ou de leur(s) autre(s) logement(s) dont eux-mêmes ou des membres de leur famille seraient propriétaires.

- Les artisans et commerçants implantés sur la commune, sans y habiter, mais dont les besoins énergétiques de leur activité sont identiques à ceux des particuliers (abonnements professionnels exclus).

A. MISSIONS DEMANDÉES

1) Organiser pour le compte de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire l'achat groupé d'électricité, de gaz et de pellets :

- Conseiller la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire quant à la période la plus pertinente pour lancer cet achat groupé : 1er semestre 2027
- Gestion et suivi des pré-inscriptions des habitants intéressés
- Mise en concurrence des fournisseurs
- Analyse des offres et proposition du prestataire proposant la meilleure offre, dans le cadre d'un rapport d'analyse détaillé et argumenté.

2) Assurer pour le compte de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire une mission d'accompagnement et de conseil aux habitants, en amont, durant et en aval de la mise en œuvre de l'achat groupé.

B. PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

Durant la **phase des pré-inscriptions**, les données personnelles des concitoyens ne seront pas transmises aux fournisseurs d'énergie. À l'issu de cette phase, les données de consommation sont agrégées et transmises de manière globale afin que les fournisseurs puissent établir leur offre sur un volume de consommation annuel prévisionnel. C'est seulement durant la **phase de souscriptions**, c'est-à-dire après que le fournisseur ait été choisi et que les concitoyens aient donné leur accord pour recevoir une offre directement, soit par internet, soit par courrier postal, que les données personnelles des concitoyens seront transmises aux fournisseurs retenus.

C. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

La sélection des offres s'effectuera en fonction de la note méthodologique remise par le candidat.
Les critères pondérés suivants :
- Développement d'outils de communication personnalisés à destination des administrés : 15 points
- Qualité du programme pédagogique à destination des administrés : 15 points
- Modalités pratiques de mise en œuvre de l'achat groupé : 20 points
- Qualité du planning prévisionnel : 10 points
- Coût pour les administrés : 20 points
- Caractère renouvelable de l'achat de l'énergie : 10 points
- Niveau d'engagement et de transparence notamment quant à la mise en compétition des fournisseurs d'énergie et au niveau de rémunération du candidat par le fournisseur : 10 points

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes et qualitatives. Le ou les candidats admis à la négociation en sera (seront) informé(s) par courriel. **La Commune se réserve également la possibilité de ne pas activer l'achat groupé, en d'autres termes, de ne pas donner suite aux préconisations de lancement de l'achat groupé par le prestataire retenu, si elle estimait que le contexte de l'énergie, notamment du point de vue tarifaire, n'était pas suffisamment favorable.**

D. CONTENU DE L'OFFRE À REMETTRE

Au titre de la candidature :
1/ Un dossier de présentation du candidat indiquant le descriptif des modalités de mise en œuvre de l'achat groupé
2/ Une description des moyens humains et matériels mis en place pour les habitants
3/ Une description des qualifications et compétences du candidat, présentation des références dans un domaine similaire au cours des trois dernières années.

Au titre de l'offre :
- Une note présentant et détaillant la méthodologie, les modalités pratiques, la communication, le programme pédagogique à destination des administrés, le planning prévisionnel de réalisation de l'opération à compter de la notification de la convention, le coût pour les administrés, le caractère renouvelable de l'achat d'énergie, le niveau d'engagement et de transparence concernant la mise en compétition des fournisseurs et le niveau de rémunération du candidat par le fournisseur
- Un projet de convention de partenariat entre la Ville et le candidat retenu.

Le dossier devra être déposé sur la plate-forme https://arnia-bfc.fr/

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Service des Affaires Juridiques
Place du Docteur Jacques Huyghues des Etages
BP 123
58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE cedex.

Date limite de dépôt des dossiers : 18 décembre 2026 à 12h00.

Date d'envoi à la publication : 06 NOV. 2026

Le Maire,
Yannis BONNET.

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE NIEVRE